

Le plan de formation a pour objectif de permettre aux agents de connaître plus précisément la réglementation applicable ainsi que de mettre en œuvre les bonnes pratiques à respecter.

La proposition d'action et le devis établi par la FREDON, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Région PACA s'élève à 12.600€ HT frais de déplacement compris et comprend l'inventaire des pratiques, la définition des objectifs d'entretien dont le classement et la mesure de tous les espaces actuellement entretenus en désherbage chimique par la commune, la réalisation de cartographies, un bilan annuel de l'action, une participation à la sensibilisation des élus et des habitants et une formation des agents (10 agents compris dans le devis).

**LE CONSEIL
A L'UNANIMITE**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

Sollicite l'octroi d'une subvention auprès de la Direction de l'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE au titre de la mise en place d'un plan de désherbage et d'un plan de formation communal.

Sollicite l'octroi d'une subvention auprès de Monsieur le Président du CONSEIL REGIONAL de la Région Provence Alpes Côte d'Azur au titre de la mise en place d'un plan de désherbage et d'un plan de formation communal.

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches pour solliciter une subvention au taux maximum de l'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE, et du CONSEIL GENERAL de Vaucluse, et du CONSEIL REGIONAL de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**